BIEN COMPRENDRE
VOTRE AVIS D'ECHEANCE

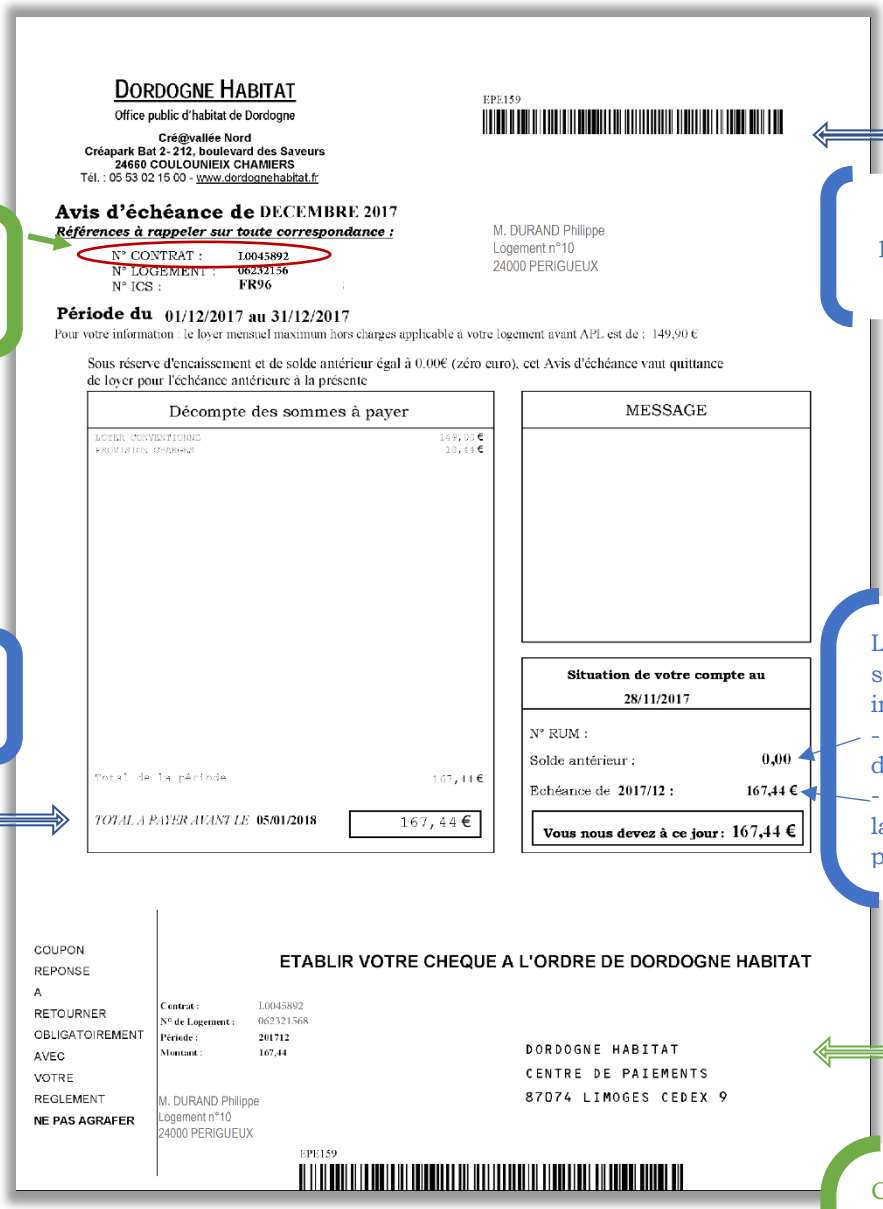

DORDOGNE HABITAT
Office public d'habitat de Dordogne

Cré@vallée Nord
Créapark Bat 2- 212, boulevard des Saveurs
24660 COULOUNIEIX CHAMIERS
Tél. : 05 53 02 15 00 - www.dordognehabitat.fr

EPE159

Avis d'échéance de DECEMBRE 2017
Références à rappeler sur toute correspondance :
N° CONTRAT : L0045892
N° LOGEMENT : 062321568
N° ICS : FR96

M. DURAND Philippe
Logement n°10
24000 PERIGUEUX

Période du 01/12/2017 au 31/12/2017
Pour votre information : le loyer mensuel maximum hors charges applicable à votre logement avant APL est de : 149,90 €

Sous réserve d'encaissement et de solde antérieur égal à 0.00€ (zéro euro), cet Avis d'échéance vaut quittance de loyer pour l'échéance antérieure à la présente

Décompte des sommes à payer

LOYER CONVENTIONNE 149,00 €
PROVISION CHARGES 18,44 €

Total de la période 167,44 €

TOTAL A PAYER AVANT LE **05/01/2018** 167,44 €

MESSAGE

Situation de votre compte au 28/11/2017

N° RUM :
Solde antérieur : 0,00
Echéance de 2017/12 : 167,44 €
Vous nous devez à ce jour : 167,44 €

COUPON REPONSE A RETOURNER OBLIGATOIREMENT AVEC VOTRE REGLEMENT
NE PAS AGRAFER

ETABLIR VOTRE CHEQUE A L'ORDRE DE DORDOGNE HABITAT

Contrat : L0045892
N° de Logement : 062321568
Période : 201712
Montant : 167,44

M. DURAND Philippe
Logement n°10
24000 PERIGUEUX

DORDOGNE HABITAT
CENTRE DE PAIEMENTS
87074 LIMOGES CEDEX 9

EPE159

Le numéro de contrat doit apparaitre pour tous vos paiements

Code barre pour paiement en espèces à La Banque Postale

Montant de votre loyer mensuel à régler

Le solde de votre situation à la date indiquée reprend :
- le solde antérieur : la dette
- le montant du loyer et la provision de charges pour le mois

Coupon détachable à joindre obligatoirement avec votre paiement par chèque libellé à l'ordre de Dordogne Habitat. Envoyez le tout à l'adresse indiquée sur le coupon

Pour les locataires en prélèvement automatique :

- *Le coupon détachable n'apparait pas sur les avis d'échéance.*
- *Dans la rubrique Décompte des sommes à payer, une ligne supplémentaire « Echéance du délai de paiement » apparait pour les locataires ayant négocié un échelonnement de leur dette. Le montant de l'échéance mensuelle est ajouté au loyer et charges. Le montant prélevé et la date du prélèvement sont indiqués en bas du décompte des sommes à payer.*